ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

CIRCONSCRIPTION DE LA ROCHE-SUR-YON

Mesdames, Messieurs, mes chers Amis,

Mon souci constant depuis 1958, comme avant mon élection à l'Assemblée Nationale, a été de demeurer fidèle à mes opinions et de servir mes Concitoyens et notre belle circonscription : le Cœur de la Vendée.

Je pense n'avoir pas failli à cette double mission. Au surplus, je l'ai remplie en toute liberté et indépendance non seulement à l'égard des partis politiques mais aussi à l'égard du Pouvoir.

Vous le savez : je me suis toujours efforcé de rester objectif et dégagé des passions politiques. Je n'ai voulu être, vis à vis du Pouvoir ni inconditionnellement « pour », ni systématiquement « contre ». J'ai essayé de garder mon libre-arbitre. Croyez-moi, ce n'est pas toujours, ce n'est même jamais facile.

En me présentant à nouveau à vos suffrages, je vous rappellerai brièvement mes positions sur les grands problèmes politiques. Je demeure partisan de :

— **la stabilité gouvernementale.** Il ne faut plus revenir au régime des partis, aux Ministères en série de la IVᵉ République. Je souhaite, après le référendum du 28 octobre 1962, que la France s'achemine vers le régime présidentiel et l'équilibre des pouvoirs ;

— **l'expansion régionale et le progrès social ;**

— **la construction de l'Europe politique et économique ;**

— **la fidélité à l'Alliance Atlantique,** garante de notre sécurité.

Depuis 1958, de sérieux progrès ont été enregistrés :

— **Relèvement financier,** dû à la stabilité gouvernementale et à la sage gestion des Pinay, Baumgartner et Giscard d'Estaing ;

— **Prestige de la France accru** dans le Monde ;

— **Rapprochement Franco-Allemand ;**

— **Guerre achevée en Algérie.** Mais la perte de ces départements, où la France a dépensé depuis 130 ans tant de sang, d'énergie et de capitaux, les circonstances terriblement douloureuses et pénibles de cette solution, le problème humain et économique posé par le repli en Métropole de 900.000 compatriotes, les peines de nos familles éprouvées par le deuil ou la séparation, toutes ces réalités laissent le problème toujours ouvert, et pour combien de temps encore ?

Par contre il convient de **déplorer** :

— les réticences françaises dans la construction de l'Europe,

— les dépenses énormes destinées à la force de frappe nationale,

— les lenteurs de la décentralisation industrielle et de l'expansion régionale malgré nos efforts locaux ininterrompus,

— les menaces d'augmentation des tarifs ferroviaires,

— l'insuffisance de l'équipement scolaire et universitaire,

— la disparité entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie nationale,

— l'insuffisance de notre infrastructure routière. Etc ..

Le Parlement, bien que soumis à une tutelle souvent excessive, a voté 52 lois en 1959, 76 lois en 1960, et 103 lois en 1961 sans compter les budgets de 1960-61 et 1962 adoptés avant le commencement de l'année budgétaire (ce qui constitue un réel progrès par rapport à la IVᵉ République).

Vous savez que **j'ai voté**, entre autres textes :

— la loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les Etablissements **d'Enseignement privé** dont j'ai suivi au jour le jour la mise en application. J'espère qu'elle contribuera à l'apaisement et sera loyalement et complètement appliquée ;

— la loi créant **l'assurance maladie des exploitants agricoles** dont je déplore les lacunes qu'il faudra combler (retraités et invalides) ;

— **la loi complémentaire** à la loi d'orientation agricole attribuant aux SAFER le droit de préemption, donnant au preneur des facilités fiscales et de crédit pour acheter sa ferme, réprimant les cumuls abusifs.

Même insuffisantes ces mesures valent mieux que rien.

— **le IVe Plan économique et social,** avec l'espoir que l'élaboration du Ve Plan sera plus démocratique et décentralisée et fera intervenir les Syndicats, les organismes professionnels et les collectivités locales.

— pour le rétablissement de la législation sur la **retraite du combattant** qu'il convient de respecter dans son intégralité.

Il **reste** encore **beaucoup à faire** en faveur de :

— 1° **L'AGRICULTURE** qui a droit à la parité; qui attend une solution humaine et équitable du problème de la propriété d'exploitation (j'ai déposé une proposition de loi à ce sujet que le Gouvernement n'a pas encore inscrite à l'ordre du jour), qui réclame à juste titre pour ses jeunes de plus grandes facilités d'instruction ; qui désire enfin voir s'achever son équipement (habitat, chemins, eau électricité).

Depuis le passage de **notre ami Henri Rochereau** au Ministère de l'Agriculture, des progrès ont été réalisés dans le sens du transfert des revenus nationaux en faveur de l'Agriculture. Les crédits budgétaires en font foi. Mais l'ampleur de ce transfert n'est pas suffisant pour mettre notre Agriculture à l'heure du Marché Commun.

Quant au problème des relations entre preneurs et bailleurs, il ne trouvera de solution que dans un effort mutuel de compréhension. Au DROIT DE PROPRIÉTÉ doit être rattachée la notion de FONCTION SOCIALE, comme le rappelle la dernière Encyclique de Jean XXIII, «Mater et Magistra». Sinon, nous risquons tous de sombrer dans l'anarchie du libéralisme pur ou l'enfer du collectivisme marxiste.

— 2° **LE COMMERCE & L'ARTISANAT :** il convient de les défendre vigoureusement et de leur permettre de s'adapter au marché moderne tout en sauvegardant les petites entreprises familiales.

— 3° **L'INDUSTRIE** qui commence, enfin, à s'implanter en Vendée. De grands efforts restent à faire pour répondre aux demandes d'emploi de notre jeunesse et faire revivre nos bourgs qui se meurent.

— 4° **L'ENSEIGNEMENT,** sous toutes ses formes, reste à doter de maîtres, de crédits, de bâtiments, de stades et de matériels dignes d'une grande démocratie moderne et nécessaires à l'expansion économique.

— 5° **LE LOGEMENT** pour lequel nous manquons cruellement de crédits malgré nos démarches et nos protestations réitérées.

Ainsi pourra s'accroître le niveau de vie de nos laborieuses populations et s'esquisser un réel progrès social.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de remercier vivement le **Dr Louis SEBILEAU** d'avoir accepté, par devoir et par amitié, à l'exclusion de toute ambition politique, d'être mon remplaçant éventuel. Sa réputation n'est plus à faire. Malgré une profession particulièrement prenante, il siège au Conseil Municipal de LA ROCHE-SUR-YON depuis 1959 où l'ont élu la confiance et l'estime des Yonnais.

Et maintenant il ne vous reste plus qu'à voter. Avant de vous décider, et sans vous contenter seulement de paroles ou de promesses, voyez les premières réalisations économiques et sociales que quelques années d'efforts nous ont permis de mener à bien dans nos villes. Nous continuerons dans ce sens, en dehors de toute démagogie mais avec calme et persévérance, persuadés d'être dans le sens du **progrès économique et social.**

D'avance, je vous remercie de la confiance que vous me renouvellerez.

VIVE LA VENDÉE ! VIVE LA FRANCE !

Michel CRUCIS

Docteur en Droit
Diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques
Conseiller Général de la Vendée
Maire de Chantonnay
Député sortant
Conseil Juridique et Fiscal
Président de l'Automobile-Club Vendéen
Vice-Président de l'Union Mutualiste de la Vendée
Vice-Président du Syndicat de la Plaine de Luçon

Remplaçant éventuel :

Dr Louis SEBILEAU

Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1914-1918
Ancien interne des Hôpitaux de Paris
Chirurgien
Conseiller Municipal de La Roche-sur-Yon

IMPRIMERIE R. FROGER - CHANTONNAY